

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Avis de Demande de Consultation

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire : Localités de Mreida et Varee Ejerk dans la commune de Boulahrath

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation : N° 39/ AD HOC / 2025

Intitulé du Marché : Fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires pour 2 boutiques communautaires dans 2 localités de la commune de Boulahrath.

1. Cette Demande de Consultation fait suite à la publication du PAA le 20/06/2025.
2. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Consultation simplifiée ouverte à tous les soumissionnaires éligibles.
4. Les Candidats éligibles intéressés peuvent retirer le Dossier de consultation qui est annexé à l'avis publié au niveau du site de publication. Toutefois, si un candidat retire le dossier dans l'intention de soumissionner, il doit informer TAAZOUR à l'adresse e-mail indiquée au paragraphe 6 ci-après.
5. Les candidats éligibles intéressés peuvent solliciter des clarifications sur le dossier de consultation en adressant une demande écrite par papier ou par mail au **Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils à l'adresse indiquée au point 7**. Cette demande devra être formulée au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée au paragraphe 8 ci-dessous. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation, sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.

6. Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire doit fournir la preuve de la réalisation d'au moins un (1) marché de fourniture de produits alimentaires, d'une valeur au moins égale à 900 000 MRU.
Les candidats devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante pour des entités publiques ou parapubliques (fournir les attestations de bonne exécution avec une copie des pages de garde et de signature du marché).
7. Les offres en trois (3) exemplaires (original plus deux copies), en langue française, devront être remises **sous pli fermé** au secrétariat central de TAAZOUR au plus tard le **07/07/2025 à 10 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott**. La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe contenant l'offre :

« À Monsieur le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, offre pour la fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires pour 2 boutiques communautaires dans 2 localités de la commune de Boulahrath: A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad hoc »

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.
Les offres remises après la date et/ou l'heure indiquées au point 8) ci-dessus seront écartées et ne seront pas ouvertes.
8. Les offres seront ouvertes en séance publique de la Commission Ad'hoc en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite séance le **07/07/2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott**.
9. Les offres doivent avoir une **validité de soixante (60) jours à compter de la date limite de dépôts des offres**.
10. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de Consultation.

Vérifié par le Responsable d'Appui aux Commissions ADHOC

**Le Secrétaire Général de TAAZOUR
Dr EL Moctar HENDE**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte
Contre l'Exclusion (TAAZOUR)**



Dossier de Consultation des Candidats

Référence de la consultation :39/ADHOC/ 2025

**Objet : Fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires
pour 2 boutiques communautaires dans 2 localités de la commune de
Boulahlath**

Source de financement :TAAZOUR

Juin 2025

Présentation

Le présent dossier de Consultation des candidats comprend :

- Pièce n° 1 : Lettre de Consultation des Candidats. Cette partie décrit les modalités de sélection du soumissionnaire en vue de la fourniture des biens ;
- Pièce n°2 : Formulaires de soumission que les candidats doivent dûment compléter et joindre à leur offre ;
- Pièce n°3: Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), Spécifications techniques des fournitures et Calendrier de livraison ;
- Pièce n°4 : Modèle de Contrat de fournitures à signer par l'Autorité Contractante et l'attributaire et auquel sont annexés les documents de l'offre.

Pièce N°1 : Lettre de Consultation des Candidats

Objet : Consultation des candidats

1. Le Délégué Général de TAAZOUR, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, vous adresse le présent Dossier de Consultation des candidats, ci-après dénommé « le Dossier », en vue de la « **Fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires pour 2 boutiques communautaires dans 2 localités de la commune de Boulahrath** », tels que spécifiés et quantifiés dans la pièce 3.
2. Vous êtes priés de présenter votre offre technique et financière en remplissant les formulaires de soumission figurant dans la pièce 2 figurant au Dossier, complétés par les autres éléments constitutifs de votre offre en Trois (3) exemplaires (un original et 2 copies), et en déposant l'offre ainsi constituée sous plis fermé au Secrétariat de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) à l'adresse suivante :
Ilot K- Extension S2-232 bis, Téléphone 45 24 38 99/36 33 23 15 Nouakchott (Mauritanie), au plus tard le 07/07/2025 à 10 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott.
3. La présente consultation est ouverte à l'ensemble des fournisseurs opérant dans le domaine, afin de soumettre leurs offres conformément aux conditions précisées dans le Dossier de Consultation.
4. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes :
« À Monsieur le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, offre pour la fourniture de congélateurs solaires et de produits alimentaires pour 2 boutiques communautaires dans 2 localités de la commune de Boulahrath et la mention : « A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad 'hoc ».
5. L'offre doit comprendre, ce qui suit :
 - i. Une offre technique comprenant :
 - Une copie du Registre de commerce ;
 - Les soumissionnaires doivent fournir une copie du certificat d'identification fiscale établi par la Direction Générale des impôts (NIF) ;
 - Les formulaires inclus dans la Pièces n° 2, autres que ceux de la Lettre de soumission dûment remplis, dûment renseignés ;
 - Toute autre documentation technique que l'entrepreneur juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique.
 - ii. Une offre financière comprenant :
 - la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 2 ;
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment rempli conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 3 ;
 - Une copie du projet de Marché portant la paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; ce paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de Marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions.

Sous peine de rejet, les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres en TTC conformément aux indications de la Pièce n°2.

6. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc **le 07/07/2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
7. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur ce dossier, peuvent en saisir par écrit TAAZOUR, au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 2 ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.
8. L'évaluation des offres sera faite **à huis clos** par la Commission ad 'hoc sur la base de la procédure suivante qui comprend trois (3) étapes :

Étape 1 : Évaluation de la conformité de l'offre technique

La Commission Ad'hoc procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point i. de l'article 5 ci-dessus.
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans la Pièce n° 3 du présent Dossier de consultation notamment ce qui suit :
 - Vérification de l'exhaustivité de l'offre et de la conformité du calendrier de livraison des fournitures. On entend par « offre exhaustive », une offre qui comprend toutes les fournitures demandées dans la Pièce 3.
 - Vérification de la conformité des fournitures proposées aux spécifications exigées.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La Commission Ad'hoc n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

- i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii. de l'article 5 ci-dessus.
- ii) La Commission Ad'hoc rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :
 - a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
 - b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
 - c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

iii) Application du rabais inconditionnel s'il est proposé dans la Lettre de soumission. L'application de ce rabais sera effectuée selon la procédure indiquée dans la Lettre de soumission. Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

iv) Conversion des offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) (pour les besoins de l'évaluation) en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante :

Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire doit fournir la preuve de la réalisation d'au moins un (1) marché de fourniture de produits alimentaires, d'une valeur au moins égale à 900 000 MRU.

Le soumissionnaire fournira pour les projets similaires **une attestation de bonne exécution livrée par une entité publique ou parapublique et copie des pages de garde et de signature de ces marchés.**

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

9. L'Ordonnateur du budget,

- i. Attribuera le contrat au soumissionnaire qui répond aux critères de qualification et dont l'offre, jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation, est la moins disante par rapport aux autres concurrents.
- ii. N'est pas tenu de donner suite au présent Dossier de Consultation.

10. Tout soumissionnaire qui n'acceptera pas la correction des erreurs arithmétiques sera écarté.

Pièce n° 2 : Formulaires de soumission

Modèle de Lettre de Soumission

Je soussigné (*nom, prénom ..., adresse complète et Numéro National d'Identité du Fournisseur individuel ou numéro du Registre de commerce de la société*), après avoir pris connaissance de la Demandede Consultation des candidats N°.....et des additifs éventuels N°..... :*[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]*qui a été publié par (*nom de l'Autorité Contractante*),

1. M'engage par la présente soumission, au cas où je serais retenu, à livrer et à monter (si le montage est à ma charge) les fournitures, objet du dossier n°..... pour lequel je soumissionne, conformément aux règles de l'art et aux spécifications énoncées dans la pièce N° 3, moyennant un montant globalde ... MRU*[préciser ici,, le montant correspondant]*.Ce montantinclut l'ensemble des charges requises, y compris les impôts et taxes applicables (TTC).
2. M'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de Soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. Atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à livrer les fournitures demandées à la satisfaction de l'Autorité Contractante et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. Copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des cinq (5)dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
 - ii. le planning de livraison des fournitures tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. Atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune Commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle de la livraison des fournituresobjet du contrat à signer à la suite de cette offre.
5. Garantis les fournitures contre tout vice de nature à les rendre impropres à l'utilisation pour laquelle elles sont destinées.
6. Garantis que les Fournitures sont conformes aux spécifications exigées.
7. Garantis que mon DQE est conforme au modèle figurant dans la pièce 3 et accepte que toute omission par rapport à ce DQE entraine le rejet de mon offre.

Nom et prénom du soumissionnaire

Signature :

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Dossier de Consultation No: *[insérer le numéro du Dossier]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme ☐ En cas de groupement, accord de groupement

Si le Soumissionnaire est un Groupement, renseignez le tableau qui suit pour chaque membre du Groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Dossier de Consultation No : [insérer le numéro du Dossier]

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom du Groupement]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou des copies certifiées conformes des documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Pièce n° 3: Détail Quantitatif Estimatif (DQE), Spécifications techniques des fournitures et Calendrier de livraison

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF PROJET COMMUNAUTAIRE DE BOULAHATH
PRODUITS POUR LA BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE DE MREIDA

N°	Désignation		Spécifications	Unité	Quantité	P.U en MRU TTC	P.T en MRU TTC
100	Congélateur solaire		169 L, Poids 40-55 KG, DC 150, 2 batteries 200 A, 2 plaques solaires 250, Régulateur 30 supports	Unité	1		
101	Produits alimentaires	Blé	Blé tendre de bonne qualité Humidité 12-13%, Sacs de 50 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité a	tonne	1		
		Riz	Riz : 50% Riz local longs grains et 50% Riz local brisé. Sacs de 25 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité Sain et propre à la consommation humaine.	tonne	1		
		lait en poudre	Lait en poudre : Lait en poudre riche en Protéines et Vitamines. Sac Kraft blanc de 25 Kg	KG	200		
		Pâtes alimentaires	Pâtes (divers types) : Divers types Pâte à base de farine de blé nom local. Sac PP de 10 Kg.	tonne	1		
		Sucre	Sucre : Sucre blanc cristallisé. Sac PP de 50 Kg	tonne	1		
		Huile alimentaire	Huile alimentaire : huile végétale raffinée enrichie en vitamine et sans cholestérol. Bidon de 20 litres	litre	200		
		Thé	Thé : Thé de bonne qualité diverses marques. Cartons de 5Kg	KG	250		
		Savon	Savon : Barre de savon ordinaire Grand modèle. Carton de 48 savons en barres de 250 Grammes	Caisse	5		
		Lessive en poudre (OMO)	OMO : Sachets lessive en poudre concentrée spécialement conçue pour le lavage. Carton de 150 sachets de 30 Grammes.	Caisse	5		
Total MRU en toutes taxes y compris le coût du transport							

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF PROJET COMMUNAUTAIRE DE BOULAHRATH
PRODUITS POUR LA BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE DE VAREE EJERK**

N°	Désignation		Spécifications	Unité	Quantité	P.U en MRU TTC	P.T en MRU TTC
100	Congélateur solaire		169 L, Poids 40-55 KG, DC 150, 2 batteries 200 A, 2 plaques solaires 250, Régulateur 30 supports	Unité	1		
101	Produits alimentaires	Blé	Blé tendre de bonne qualité Humidité 12-13%, Sacs de 50 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité a	tonne	1		
		Riz	Riz : 50% Riz local longs grains et 50% Riz local brisé. Sacs de 25 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité Sain et propre à la consommation humaine.	tonne	1		
		lait en poudre	Lait en poudre : Lait en poudre riche en Protéines et Vitamines. Sac Kraft blanc de 25 Kg	KG	200		
		Pâtes alimentaires	Pâtes (divers types) : Divers types Pâte à base de farine de blé nom local. Sac PP de 10 Kg.	tonne	1		
		Sucre	Sucre : Sucre blanc cristallisé. Sac PP de 50 Kg	tonne	1		
		Huile alimentaire	Huile alimentaire : huile végétale raffinée enrichie en vitamine et sans cholestérol. Bidon de 20 litres	litre	200		
		Thé	Thé : Thé de bonne qualité diverses marques. Cartons de 5Kg	KG	250		
		Savon	Savon : Barre de savon ordinaire Grand modèle. Carton de 48 savons en barres de 250 Grammes	Caisse	5		
		Lessive en poudre (OMO)	OMO : Sachets lessive en poudre concentrée spécialement conçue pour le lavage. Carton de 150 sachets de 30 Grammes.	Caisse	5		
Total MRU en toutes taxes y compris le coût du transport							

Calendrier de livraison des produits alimentaires pour chacune des 2 localités

N°	Désignation	Unité	Quantité	Délai global maximum exigé	Délai global de livraison proposé
1	Congélateur solaire	Unité	1	10 jours	
2	Blé	tonne	1		
	Riz	tonne	1		
	lait en poudre	KG	200		
	Pâtes alimentaires	tonne	1		
	Sucre	tonne	1		
	Huile alimentaire	litre	200		
	Thé	KG	250		
	Savon en barre	caisse	5		
	Lessive en poudre (OMO)	caisse	5		

Délai de livraison proposé par localité

Localité concernée	Quantité	Date de livraison à compter de la date de notification (sans dépasser le délai global de 10 jours)
Mreida	Produits et quantités dans le tableau ci-dessus	
Varee Ejerk	Produits et quantités dans le tableau ci-dessus	

Pièce n° 4 : Projet de contrat

(Entête de l'Autorité Contractante)

CONTRAT DE FOURNITURES

Contrat n° /2025

MODE DE SELECTION : Consultation simplifiée

OBJET

ATTRIBUTAIRE :(indiquer le nom et l'adresse du FOURNISSEUR)

MONTANT :(indiquer le montant en toutes lettres et en chiffres TTC)

DELAIS DE LIVRAISON :(indiquer le délai proposé dans l'offre)

FINANCEMENT : TAAZOUR

Date de signature du contrat :(Indiquer la date de signature du contrat par les deux parties)

Date de notification :(indiquer la date de notification du contrat au FOURNISSEUR)

Visa de l'Ordonnateur

Contrat de Fournitures

ENTRE-LES SOUSSIGNES

(Nom de l'Autorité Contractante) dont le siège social est à (adresse de l'autorité contractante), représentée par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire au sein de l'Autorité Contractante).

Ci-après dénommée « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART et

(Nom de l'attributaire), dont le siège est à (adresse complète : adresse géographique et numéro de téléphone, e-mail) représenté par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire).

Ci-après dénommé « le FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

Vu l'expression de besoins de l'Autorité Contractante figurant dans le dossier de consultation et les conditions y relatives.

Vu l'offre du soumissionnaire (Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du Numéro du Registre de Commerce pour une entreprise), figurant dans la lettre de soumission.

Vu la proposition d'attribution figurant dans le Rapport d'évaluation des offres par la Commission Ad hoc en date de

Vu la décision d'attribution en date du

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRETE DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet la fourniture et (éventuellement) l'installation par le FOURNISSEUR à l'AUTORITE CONTRACTANTE des fournitures spécifiées dans la pièce 3 et livrées dans les localités indiquées dans la pièce 3.

ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- 1. Le présent Contrat ;*
- 2. La lettre de soumission ;*
- 3. La pièce 3 ;*
- 4. Le Calendrier (planning) de livraison*
- 5. (Autres pièces à indiquer s'il y a lieu)*

ARTICLE 3 - LIVRAISON

a) Délais de livraison

Le délai de livraison ne doit pas excéder les délais prévus dans le calendrier indiqué dans la Pièce 3, à compter de la notification du contrat. Ces délais de livraison des fournitures tiennent lieu de délais contractuels d'exécution.

Le respect des délais de livraison constitue une obligation essentielle du Contrat

b) Conditions de livraison

Toute fourniture livrée endommagée ou ne correspondant pas à la commande ne sera pas acceptée et ne fera pas partie des fournitures réceptionnées. Les fournitures indiquées dans la pièce 3 devront être livrées en totalité.

ARTICLE 4– RECEPTION

La réception des fournitures, sera effectuée par L'AUTORITE CONTRACTANTE en présence du représentant du FOURNISSEUR par une Commission composée de :

-Président,*
- , membre,*
- , membre,*
- , membre,*

ARTICLE 5 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est égal àTTC. Ce montant couvre ce qui suit :

- L'ensemble des coûts liés à l'acquisition des fournitures objet du contrat ;*
- Les coûts liés au transport et à l'assurance des fournitures jusqu'au lieu de destination indiqué dans la Pièce 3 ;*
- Les bénéfices du Fournisseur ;*
- Les droits et taxes éventuels à payer au Trésor mauritanien.*

ARTICLE 6– MODALITES DE PAIEMENT -FACTURATION

La totalité du montant du contrat sera payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de la dernière livraison des fournitures objet du contrat sous réserve de la présentation d'une facture accompagnée d'une copie originale du Procès-verbal de réception, sans réserve, des fournitures établi par la Commission de réception indiquée à l'article 4 ci-dessus.

Les paiements seront effectués par virement au compte N°ouvert au nom du fournisseur à (Nom de la Banque) ou par chèque établi au nom du fournisseur.

ARTICLE 7 : PENALITE DE RETARD

Si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures spécifiées dans la Pièce 3, l'Autorité contractante, sans préjudice des autres recours qu'elle détient au titre du contrat, déduit du prix du contrat, à titre de pénalités de retard, une somme équivalente à 1/1000^{ème} du montant du contrat pour chaque jour calendaire de retard par rapport au délai de livraison indiqué dans

la Pièce 3. Cette pénalité est plafonnée à un montant égal à dix pourcent (10%) du montant du contrat. Lorsque ce plafond est atteint, l'Autorité contractante pourra résilier le Marché.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit mauritanien.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la conciliation/arbitrage conformément au droit applicable et à défaut d'accord amiable, le différend sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification.

Il est précisé que, par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusoires et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.¹

Fait àleet ont signé :

Le signataire au nom de l'Autorité Contractante

Le Fournisseur

Signature

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et accepté »).

¹Dans le cadre de ses contrats, (nom de l'Autorité Contractante) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (nom de l'Autorité Contractante), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;

- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

- Se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité », fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (nom de l'Autorité Contractante). Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.

NB : Les indications en italique entre parenthèses ont pour objet d'aider à remplir le dossier et doivent être, par conséquent, supprimées lors de la rédaction des dossiers d'appel à la concurrence